



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 juin 2018 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

ABSENCES :

Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Joanie Carmel, Agente de quartier, Service de police de la Ville de Montréal,
Poste de quartier 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 01, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA18 12133

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2018 à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2018 à 19 h, en y retirant l'item suivant :

- 40.05 Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.20 visant à modifier la signalisation sur rue à la suite d'une recommandation formulée par le comité de circulation lors de sa réunion du 22 mai 2018.

ADOPTÉE

10.03

CA18 12134

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 à 19 h

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

Dépôt 20

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du Rapport du maire sur la situation financière

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou et de la liste des contrats octroyés du 1^{er} septembre 2017 au 30 avril 2018.

D'approuver la publication de ce rapport dans l'édition du mois d'août 2018 du journal mensuel « Regards sur Anjou », distribué sur le territoire de l'arrondissement, au lieu d'une distribution par adresse civique.

10.05 1180558004

CA18 12135

Rejeter l'ensemble des soumissions reçues, annuler l'appel d'offres public 2018-05-TR relatif à la réfection de trottoir et de chaussée sur diverses rues (2018), et payer des frais de compensation de 5 000 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse dépasse de plus de 25 % le coût estimé;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes au cours de la séance d'ouverture de soumissions du 7 mai 2018, et d'annuler l'appel d'offres public 2018-05-TR relatif à la réfection de trottoirs et de chaussée sur diverses rues (2018).

D'autoriser le paiement d'une somme de 5 000 \$ à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, à titre de dédommagement, tel que stipulé au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE
20.01 1180558005

CA18 12136

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 85 546 \$ à six organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant 85 546 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chaque projet, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Organisme	Projet	Montant
Carrefour Solidarité Anjou	Le coin du succès scolaire	2 865 \$
Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA)	Bien m'outiller pour bien vivre et mieux vieillir	21 545 \$
Concertation Anjou	Magasin-Partage Anjou	3 136 \$
Le Carrousel du Ptit Monde d'Anjou	Un carrousel pour tous	11 200 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Les Rendez-vous samedi tout	7 720 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Horticulture jeunesse	10 300 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Jeux de la Rue Anjou	7 320 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Samedi d'jouer	7 960 \$
Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou)	Appels et visites d'amitié	13 500 \$

D'approuver les neuf (9) projets de conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, lesdites conventions.

ADOPTÉE
20.02 1180965003

CA18 12137

Autoriser une dépense totale de 476 078,19 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au montant de 464 078,19 \$ à la compagnie Les entreprises Ventec inc., pour la réfection de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou en 2018 - Appel d'offres public numéro 2018-12-TR (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 476 078,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou, comprenant les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 464 078,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2018-12-TR (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE
20.03 1186927001

CA18 12138

Autoriser une dépense totale de 52 359,62 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à Névé Réfrigération inc., pour l'exécution des travaux en mécanique du bâtiment (ventilation et contrôle) du sous-sol de la mairie d'Anjou - Appel d'offres sur invitation numéro 2018-06-TR-A (2 soumissionnaires)

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 52 359,62 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux en mécanique du bâtiment (ventilation et contrôle) de sous-sol de la mairie d'Anjou, comprenant les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Névé Réfrigération inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 52 359,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation numéro 2018-06-TR-A (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE
20.04 1181154005

CA18 12139

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 24 février au 18 mai 2018, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable des mois de février, mars et avril 2018

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport du directeur d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 24 février au 18 mai 2018, ainsi que la liste des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable des mois de février, mars et avril 2018.

ADOPTÉE

30.01 1180558006

CA18 12140

Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2018

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De désigner la conseillère Kristine Marsolais comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2018.

ADOPTÉE

30.02 1182911020

CA18 12141

Autoriser une dépense de 490 \$ pour l'achat de 70 billets (7 \$/unité) pour la Journée fèves au lard de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 490 \$ pour l'achat de 70 billets, à raison de 7 \$ chacun, pour soutenir l'activité de levée de fonds qui se tiendra le 12 octobre 2018 dans le cadre de la 52^e édition de la journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, dont la contribution bénéficiera à un organisme communautaire angevin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1180556011

CA18 12142

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de prendre en charge la réalisation du projet de reconstruction de la conduite d'égout et d'aqueduc de l'avenue Brissac, entre l'avenue du Rhône et l'avenue Chénier

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal de prendre en charge la réalisation du projet de reconstruction de la conduite d'égout et d'aqueduc de l'avenue Brissac, entre l'avenue du Rhône et l'avenue Chénier.

ADOPTÉE

30.04 1180725002

CA18 12143

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction de deux habitations unifamiliales jumelées faisant suite à des travaux de démolition situées aux 7349 et 7351 de l'avenue Baldwin sur le lot 1 111 796 (lots projetés 6 244 030 et 6 244 031)

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors des réunions des 9 avril et 7 mai 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle construction de deux habitations unifamiliales jumelées faisant suite à une démolition, situées aux 7349 et 7351 de l'avenue Baldwin sur le lot 1 111 796 (lots projetés 6 244 030 et 6 244 031) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Sébastien Alarie, sous le numéro 2361 de ses minutes, daté du 25 avril 2018, ainsi que la perspective et les plans des élévations estampillés en date du 4 avril 2018, accompagnant les demandes de permis 3001413658 et 3001413659, datées du 3 avril 2018.

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), autorisant la construction de deux bâtiments résidentiels jumelés de 5,47 mètres de largeur, alors que ledit règlement exige une largeur minimale de six mètres par bâtiment.

L'approbation est conditionnelle à l'émission du certificat d'autorisation de démolition. À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1185365019

CA18 12144

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé au 8121 du boulevard Yves-Prévost

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 8121 du boulevard Yves-Prévost, sur le lot numéro 1 113 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge latérale gauche de 1,93 mètre alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par M. Alexis Bellerose, arpenteur-géomètre, daté du 20 février 2018, sous le numéro 516 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1185947006

CA18 12145

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) pour l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment résidentiel jumelé situé au 9220 de l'avenue Thérèse-Casgrain

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2018;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement en cour arrière, pour le bâtiment résidentiel situé au 9220 de l'avenue Thérèse-Casgrain, sur le lot numéro 1 004 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Hocarch Dessins, datés du 2 mai 2018 ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé par M. Sylvain Lebel, arpenteur-géomètre, daté du 14 mars 2018 et modifié le 1^{er} mai 2018, sous le numéro 14812 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001416019, datée du 13 avril 2018.

ADOPTÉE

40.03 1185947007

CA18 12146

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) relatif à la modification de la façade, dans le secteur central, pour le bâtiment résidentiel situé au 8201 du boulevard Châteauneuf

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 8201 du boulevard Châteauneuf, sur le lot numéro 1 113438 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Montréal, conformément au photomontage estampillé en date du 18 avril 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE
40.04 1187133001

CA18 12147
Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.21 visant à modifier la signalisation sur rue suite aux recommandations formulées par le comité de circulation lors de la réunion du 17 avril 2018

ATTENDU les recommandations formulées lors des réunions du Comité de circulation tenue le 17 avril 2018 présentées et déposées au conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.21 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour :

- ajouter un panneau « obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite » sur le boulevard Louis-H.-La Fontaine, à intersection de la rue Larrey;
- ajouter 14 panneaux signalant la piste cyclable, soit un par section de la rue, sur le boulevard Yves-Prévost;
- ajouter un débarcadère de quatre espaces aux fins de la garderie devant le 7470 de la rue Jarry Est;
- remplacer le marquage au sol par une ligne axiale pleine avec une ouverture aux entrées sur la rue Jarry Est, entre l'avenue André-Laurendeau et le boulevard Louis-H.-La Fontaine;
- avancer d'un mètre la ligne d'arrêt plus près du coin de rue sur l'avenue de La Roche-sur-Yon, en direction nord, à l'intersection de l'avenue de la Loire.

ADOPTÉE
40.06 1181462005

CA18 12148
Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.22 visant à modifier la signalisation sur rue aux fins d'un espace dédié aux personnes à mobilité réduite

Attendu qu'il y a lieu de favoriser l'accessibilité universelle;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.22 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit

pour aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées entre le 7312 et le 7320 de la rue Jarry Est.

ADOPTÉE
40.07 1181462007

CA18 12149

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.16 relative à la tenue des événements organisés par des organismes locaux sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au cours du mois de juillet 2018

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 18, 41, 41.1), l'ordonnance 1607-O.16, jointe à la présente, permettant la vente et la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public, l'émission de tout bruit excessif et les manifestations musicales, dans le cadre des activités organisées par des organismes locaux de l'arrondissement d'Anjou au cours du mois de juillet 2018, comme suit:

- « Lave-auto », organisé par le Club Lions Anjou pour la vie - Stationnement de la mairie, le samedi 7 juillet de 7 h à 16 h;
- « Match des étoiles », organisé par l'Association de baseball mineur Anjou inc. - Au parc Roger-Rousseau, le samedi 7 juillet de 8 h à 20 h;
- « Festival rallye cap », organisé par l'Association de baseball mineur Anjou inc. - Au parc Roger-Rousseau, le samedi 14 juillet de 8 h à 20 h;

ADOPTÉE
40.08 1180556012

CA18 12150

Avis de motion et présentation - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) et d'autres dispositions réglementaires relatives à la tarification » (RCA 4-34), afin de regrouper l'ensemble des tarifs

Le conseiller Andrée Hénault donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) » (RCA 4-34).

40.09 1187169008

CA18 12151

Avis de motion et présentation - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats de la Ville d'Anjou (1527) » (RCA 1527-5), afin de mettre à jour la liste des éléments nécessitant un certificat d'autorisation

Le conseiller Richard Leblanc donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats de la Ville d'Anjou (1527) » (RCA 1527-5).

40.10 1185947008

CA18 12152

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) » (RCA 1333-31), afin de restreindre le stationnement de certains types de véhicules sur la voie publique dans les secteurs résidentiels

ATTENDU QUE le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) » (RCA 1333-31) a été précédé d'un avis de motion donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 et qu'un projet de ce règlement a été présenté lors de cette séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) » (RCA 1333-31), tel que rédigé.

ADOPTÉE

40.11 1185947004

CA18 12153

Recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'autoriser les permis de stationnement universels pour véhicules en libre-service dans les zones de stationnements sur rue réservés aux résidents de l'arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

De recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'autoriser les permis de stationnement universels pour véhicules en libre-service dans les zones de stationnements sur rue réservés aux résidents de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

40.12 1187133002

CA18 12154

Autoriser la création d'un poste d'inspecteur du domaine public à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division permis et inspection, environnement et circulation, à compter du 6 juin 2018

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser la création d'un poste d'inspecteur du domaine public à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division permis et inspection, environnement et circulation, à compter du 6 juin 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières se trouvant dans le sommaire décisionnel.

ADOPTÉE
50.01 1186615001

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

Dépôt 21

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 5 février 2018.

60.01 1182911004

Dépôt 22

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 4 avril 2018.

60.02 1182911013

Dépôt 23

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 5 avril 2018.

60.03 1182911014

Dépôt 24

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 avril 2018.

60.04 1182911015

Dépôt 25

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 17 avril 2018.

60.05 1180739005

Dépôt 26

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mars 2018.

60.06 1185365018

**CA18 12155
Levée de la séance**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 23.

ADOPTÉE
70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue
le 3 juillet 2018.